



Rapport sur le Monitoring des Violations et atteintes aux droits de l’homme
commises au Burundi.

Période d’Août 2024.

Plan du présent rapport

- INTRODUCTION.
- ASSASSINATS
- ENLEVEMENTS
- ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DETENTIONS ILLEGALES
- ATTEINTES A L'INTEGRITE PHYSIQUE
- CONCLUSION
- RECOMMANDATIONS

I. INTRODUCTION.

Depuis avril 2015, le Burundi est confronté à une crise politico-sécuritaire qui continue d'alimenter les violations des droits de l'homme, ce qui entraîne des conséquences néfastes pour le peuple burundais, qui aspire à un État de droit comme ailleurs. La tendance des violations des droits de l'homme documentées reste presque inchangée plus de trois ans après la prise de pouvoir du Président Evariste Ndayishimiye qui a succédé à feu Pierre Nkurunziza dont le troisième mandat illégal a été à l'origine de la crise politique qui perdure et qui n'est pas encore résolue.

Il s'agit principalement des exécutions sommaires, des disparitions forcées, des arrestations et des détentions arbitraires, des actes de torture et des mauvais traitements qui continuent à être observés.

Les victimes de ces violations restent en majorité des opposants au Gouvernement et/ou au parti au pouvoir (le Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie-CNDD-FDD) ou des personnes perçues comme tels : membres de partis politiques d'opposition (en particulier du Congrès National pour la Liberté(CNL),le parti fondé par l'ancien leader du Front National de Libération (FNL), Agathon RWASA et du Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie (MSD),les sympathisants de groupes armés d'opposition, des burundais tentant de fuir le pays et de ce fait suspectés de rejoindre ces groupes , ou journalistes et membres d'organisations de la société civile. Les agents de l'Etat à l'instar des policiers, des agents du Service National de Renseignement (SNR) associés aux miliciens Imbonerakure jeunes affiliés au parti au pouvoir le CNDD-FDD sont pointés du doigt comme les auteurs présumés de ces violations massives des droits de l'homme. L'impunité est devenue un mode de gouvernance au profit des auteurs présumés de ces violations qui semblent être à l'abri des poursuites judiciaires.

Le Rapporteur Spécial sur la situation des droits humains au Burundi qui a été nommé pour succéder à la commission d'enquête des Nations Unies sur le Burundi, dans sa déclaration du 4 juillet 2024 au cours de la 56^{ème} session du conseil des droits de l'homme de l'ONU a dit que "*La situation actuelle au Burundi est marquée par un contexte sécuritaire volatile, une impunité généralisée, une tolérance à l'égard des violations des droits de l'homme particulièrement celles commises par les Imbonerakure, milice des jeunes affiliés au parti au pouvoir, par la police et par le Service National de Renseignement. L'espace civique est verrouillé et ne permet pas l'expression de voix dissidentes.*

Plusieurs journalistes et représentants de la société civile ont fait l'objet d'arrestations, de détentions arbitraires, d'harcèlements et d'intimidations."

A travers ses publications, ACAT-Burundi reste engagée dans un plaidoyer actif contre ces violations graves en collaborant notamment avec les mécanismes régionaux et internationaux de protection des droits de l'homme dans l'espoir que les victimes ou leurs familles puissent exercer leur droit à porter plainte auprès des instances judiciaires qui garantissent un procès équitable.

En ce qui concerne la période couverte par ce rapport, on a pu identifier 17 cas d'assassinats, 6 cas d'enlèvements, 9 cas d'arrestations arbitraires, 1 cas de torture, ainsi qu'un cas de coups et blessures volontaires.

Dans la plupart des cas, les présumés auteurs ne sont pas inquiétés : des corps sans vie et pour la plupart non identifiés sont découverts dans des endroits différents du Burundi.

II. ASSASSINATS.

Les phénomènes d'assassinats et d'enlèvements s'observent toujours au Burundi plus de quatre ans après la mise en place de nouvelles institutions, la répression devient récurrente.

Ainsi pour cette période du mois d'Août 2024, l'ACAT-Burundi a pu documenter 17 cas d'assassinats.

1. En date du 2 août 2024, deux corps sans vie nus déjà en décomposition et non identifiés ont été retrouvés dans la zone de Rukaramu, commune Mutimbuzi, en province de Bujumbura. Selon les sources sur place, les deux corps ont été enterrés au cimetière de Mpanda sur ordre et supervision de Siméon Butoyi administrateur de la commune Mutimbuzi.
2. En date du 5 août 2024, un corps nu sans vie d'une femme non identifiée a été découvert sur la colline de Rugunga commune Musongati en province Rutana. Selon les sources sur place, le corps portait plusieurs blessures qui prouvent qu'elle a été tuée à coups de poignard. Le corps a été enterré sur place le même jour sur ordre de l'administratrice commune de Musongati, Claudine Niyoyitungira.

3. En date du 5 août 2024, deux corps sans vie d'hommes non identifiés en décomposition ont été découverts sur la transversale 7 de la colline de Nyamitanga, en commune de Buganda de la province de Cibitoke, non loin de la rivière Rusizi séparant le Burundi de la République Démocratique du Congo. Selon les sources sur place, les habitants accusent le responsable provincial du Service National de Renseignement en province de Cibitoke comme celui qui amène ces corps, car son véhicule est aperçu dans des heures avancées dans ces endroits et le lendemain, les corps y sont découverts.
4. En date du 5 août 2024, le corps sans vie d'Elie NDAYIZEYE âgé de 34 ans a été retrouvé suspendu sur la charpente de sa maison. Les causes et les circonstances restent inconnues. ACAT-Burundi exhorte les autorités habilitées à diligenter des enquêtes pour connaître les circonstances de cette mort.
5. Le 7 août 2024, on a découvert un cadavre en décomposition d'un individu inconnu, âgé d'une trentaine d'années, sur la transversale 3 de la colline de Nyamitanga de la commune de Buganda dans la province de Cibitoke. L'administrateur communal de Buganda Pamphile Hakizimana a ordonné aux imbonerakures d'enterrer le corps, selon les sources sur place.
6. En date du 8 août 2024, un corps sans vie de Zabulon Ntirampeba âgé de 57 ans a été découvert suspendu sur un arbre, la corde au cou et pieds sur terre dans la réserve naturelle de Kibira. Selon les sources sur place, des criminels auraient simulé la scène, car les pieds arrivaient sur le sol, ce qui montrait que la corde ne pouvait le tuer. ACAT-Burundi demande que des enquêtes indépendantes soient menées pour connaître les circonstances de cette mort.
7. En date du 12 août 2024, un corps non identifié a été découvert dans un cours d'eau de Mwiruzi, séparant la Tanzanie et le Burundi, colline Mishiha, zone Munenze, Commune Mishiha en province de Cankuzo. Selon des sources sur place, le corps a été enterré par des gens de cette localité sur autorisation de Frédéric NZOYISABA, l'administrateur communal.
8. En date du 13 août 2024, deux corps sans vie d'hommes non identifiés ont été découverts sur la colline de Busoro dans la zone, commune et province Ngozi. Selon les sources sur place, les deux hommes auraient été tués la nuit du 12 sur la colline voisine Rugoro et jetés sur le lieu de la découverte afin de fausser

la piste. Les fabricants de briques de la colline de Busoro affirment avoir entendu des cris de détresses au cours de la nuit sur la colline Rugoro.

9. En date du 19 août 2024, Audace Ngendahayo, âgé de 52 ans, a été assassiné par des imbonerakures sur la colline de Rugajo de la commune de Mugina en province de Cibitoke. Selon des sources sur place, des imbonerakures l'ont trouvé dans une bananeraie, l'ont battu à coup de machettes avant de lui couper la tête. La victime a été enterrée par des imbonerakure sur ordre de l'administrateur de la commune Mugina Julienne Ndayihaya et sans la participation de sa famille.
10. En date du 20 août 2024, un corps sans vie de Cédric Nkeshimana âgé de 23 ans a été découvert par des passants au quartier de Makamba, au chef-lieu de la province de Makamba. Selon des sources locales, son corps a été découvert suspendu sur un arbre et la population estime que Cédric aurait été tué ailleurs et a été amené à cet endroit pour faire croire à un suicide.
11. Au cours de la nuit du 23 au 24 août 2024, on a trouvé le cadavre décapité de Nimubona Claude sur la colline Tara, située dans la commune Songa de la province de Bururi. D'après les informations sur place, il y a deux semaines que les imbonerakures l'ont poursuivi pour vagabondage sexuel. Cependant, à ce moment-là, ils ne l'ont pas capturé. Selon les mêmes sources, depuis lors, cet enseignant n'a pas été retrouvé.
12. Dans la nuit du 26 août 2024, un couple composé de M. Charles Mpawenimana, Fredaine Ndamuhawenimana, ont été tués sur le secteur Rwamagashwa, colline Nyemundu, zone Nyamakarabo, commune Mugina en province de Cibitoke par des personnes non identifiées. Selon les sources sur place, les auteurs de ce crime seraient des imbonerakures car dans ces derniers jours, la population les voyait souvent aux alentours du domicile des époux. Selon les mêmes sources, les victimes ont été accusées de sorcellerie.
13. En date du 30 août 2024, un corps sans vie d'une fille ou dame non identifié a été découvert à Kavugangwe dans la commune Muhuta non loin du lac Tanganyika sur la route Bujumbura-Rumonge. Selon les sources sur place, la victime aurait été tuée après avoir été violée, car elle ne portait pas de sous-vêtement. Les mêmes sources indiquent qu'elle portait sur son bras un cathéter qui est utilisé à l'hôpital lors de l'administration des médicaments par

voie intraveineuse. La population pense qu'elle aurait été enlevée dans un hôpital avant d'être tuée et abandonnée à cet endroit.

III. ENLEVEMENTS.

Au cours du mois d'août 2024, ACAT-Burundi a pu identifier 6 cas d'enlèvements :

1. En date du 2 août 2024, Jean Marie NTEZIMANA, militant du parti CNL, originaire de la colline de Ruyaga de la commune de Kanyosha dans la province de Bujumbura, a été enlevé par des agents du SNR au moment où il avait passé la journée dans des cérémonies d'enterrement d'une personne au cimetière de Mpanda. Selon les sources sur place, sa mère Capitoline Ndimurusaku a succombé le même jour suite à une crise cardiaque après avoir appris la mauvaise nouvelle de la disparition de son fils qui la prenait en charge.
2. En date du 3 août 2024, Ezechiel Bukuru et Anicet Nkurunziza ont été enlevés devant le complexe commercial communément appelé « Le Parisien » par des agents du SNR à bord d'une camionnette double cabine Toyota Hilux aux vitres teintées et conduits vers une destination inconnue. Selon les sources sur place, ils étaient descendus à Bujumbura pour rechercher leur ami Jean Marie Ntezimana disparu la veille.
3. En date du 9 août 2024, Jean-Claude Niyuhire alias Magenge, âgé de 38 ans originaire de la colline de Mushonge de la commune de Tangara en province de Ngozi, a été enlevé par des agents du SNR devant l'hôpital militaire de Kamenge au moment où il rentrait à son domicile situé dans la zone de Ngagara de la commune de Ntakangwa. Selon les sources sur place, il a été enlevé en complicité avec l'informateur du SNR Saidi Habarugira qui a appelé le responsable du SNR en Mairie de Bujumbura, le colonel de police Eliphaz Niyongabo, pour lui dire qu'il venait de voir Jean-Claude devant l'hôpital militaire. Un véhicule double cabine Toyota Hilux blanche ayant le numéro E0519A est arrivé et les policiers à bord de ces véhicules ont embarqué la victime et la conduit au cachot du siège SNR.
4. En date du 19 août 2024, Wivin Mpundu âgé de 26 ans a été enlevé au chef-lieu de la commune et province de Rumonge par deux policiers, qui l'ont conduit sur une moto vers une destination inconnue.

Selon les sources sur place, Wivin Mpundu avait fui le pays en 2015 et est réapparu en 2023. Les mêmes sources indiquent qu'il a été relâché.

5. En date du 23 août 2024, Leonidas Bitama âgé de 50 ans, natif de la colline Ruzibazi commune de Mukike province de Bujumbura par des personnes non identifiées qui l'ont conduit contre son gré vers le lieu communément appelé chanic. Selon les sources sur place, Leonidas Bitama a réapparu le lendemain dans l'après-midi.

IV. ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DETENTIONS ILLEGALES.

1. En date du 19 août 2024, Eric Mayeye et Derrick Vyizigiro ont été arbitrairement arrêtés sans fournir de pièces judiciaires sur la colline de Buringa de la commune de Gihanga en province de Bubanza par un certain Emery Badogo, membre influent du parti CDD FDD, en complicité avec des policiers. Selon des sources sur place, ils ont été battus et ligotés avant d'être embarqués dans le véhicule de Emery Badogo et conduits au cachot de Gihanga.
2. En date du 21 août 2024, Ferdinand Mpawenimana, cordonnier, âgé de 32 ans, a été arrêté par Jimmy NDAYISHIMIYE au quartier de Songa de la zone de Kamenge dans la commune de NTAHANGWA de la Mairie de Bujumbura. Selon les sources sur place, Jimmy est responsable de la ligue des imbonerakure dans cette zone et a arrêté Ferdinand au moment où il exerçait son métier. Les mêmes sources indiquent que la victime a été conduite au cachot de la zone de Kamenge avant que les agents du SNR la conduisent vers une destination inconnue.
3. En date du 21 août 2024, un des responsables des imbonerakure de la commune Kiganda a arrêté Eric Nduwimana, représentant du parti politique CODEBU en commune Ntahangwa. Il a été accusé de propager des idéologies du parti CODEBU en dehors de sa zone d'intervention. Il a été détenu dans le cachot de la commune Kiganda. Il a été libéré quelques jours après.

4. En date du 22 août 2024, Jean Ndorikwigira a été arrêté à son domicile sur la colline Rubari, commune Busiga, province de Ngozi sur un mandat du Procureur de la République près du tribunal de grande instance de Ngozi Alfred Franck Ngabonziza. Selon les sources sur place, son fils Celeus NIHOKUBWAYO âgé de 38 ans avait une dette de 1.200.000 FBU qu'il n'a pas pu rembourser avant de fuir le pays, car il se trouvait dans l'impossibilité de rembourser la dette. Les mêmes sources indiquent que son père a été arbitrairement arrêté pour le contraindre au paiement de la dette.
5. Du 23 jusqu'au 26 août 2024, quatre personnes ont été arrêtées par des militaires dans la localité de Murera, secteur Kizina, commune Gihanga, province de Bubanza en collaboration avec Ciza Libère et Claude qui ciblent des personnes à arrêter. Selon des sources sur place, les personnes arrêtées sont des cultivateurs, des paysannats et la cause serait des conflits fonciers. La population dénonce cette arrestation arbitraire, parfois menée durant la nuit, et s'inquiète pour les personnes arrêtées, car elles étaient introuvables. La femme arrêtée le 23 août a été quand même libérée le lendemain.

V. ATTEINTES A L'INTEGRITE PHYSIQUE

✓ TORTURE

En date du 8 août 2024, Gabriel Banzawitonde, président APDR et cadre de la Lona, a été violemment battu par des policiers en poste tout près du pont Gikoma sur la RN9, axe Bujumbura-Bubanza, alors qu'il tentait de défendre un chauffeur de taxi. Selon les sources sur place, le chauffeur avait pris trop de passagers à bord de son véhicule. Ces policiers voulaient alors lui soutirer de l'argent en guise de corruption et Gabriel Banzawitonde a proposé que ce chauffeur soit sanctionné selon la loi et qu'il paie l'amende à l'Office burundais des recettes au lieu de donner de la corruption et ces policiers ont sauté sur lui pour le frapper. Gabriel a été conduit au cachot de la zone Kinama avant d'être relaxé quelques heures après.

✓ **COUPS ET BLESSURES VOLONTAIRES.**

En date du 11 août 2024, Diomède Bankakaje originaire de la colline de Munanira de la commune de Rutegama en province de Muramvya a été battu par un policier du nom de Pascal Bigirimana dans un bistrot situé sur la colline de Munanira. Selon les sources sur place, la victime partageait un verre avec un ami lorsque ce policier a fait irruption dans le bistrot et a commencé à battre Diomède Bankakaje sans raison. La victime, inconsciente suite aux coups et blessures, a été transportée au centre de santé de Marumane avant d'être transférée à l'hôpital de Kibimba où elle a rendu l'âme.

VI. CONCLUSION.

Le mois d'août 2024 couvert par le présent rapport reste caractérisé par des violations graves des droits de l'homme comme les périodes précédentes. Le phénomène récurrent des corps sans vie découverts dans divers endroits comme les rivières, les buissons, puis enterrés hâtivement par des responsables administratifs du parti au pouvoir met en exergue une complicité présumée des hautes autorités avec les criminels.

Dans un contexte où la justice et les institutions nationales des droits de l'homme comme la CNIDH et l'Ombudsman semblent être prises en otage par l'exécutif, l'aboutissement des enquêtes menées par le Ministère public sur des atteintes au droit à la vie ou des disparitions forcées restent hypothétiques, en particulier lorsque les victimes sont des opposants politiques ou des défenseurs des droits de l'homme.

Certains administratifs à la base, en complicité avec des policiers et des miliciens Imbonerakure, s'illustrent dans ces violations en toute impunité, d'où la tendance continuelle des autorités à la renonciation de la responsabilité de protéger la population au profit des intérêts sectaires.

L'appareil judiciaire continue ainsi à couvrir ces crimes opérés en violation de la procédure qui régit la chaîne pénale au Burundi. Nous remarquons particulièrement des crimes qui se commettent au sein de la communauté et des ménages, mais qui restent impunis suite à l'impunité qui gangrène le système judiciaire burundais, à la corruption ou au fait que les auteurs sont des administratifs ou des imbonerakure.

Au regard de cette situation, les autorités burundaises doivent prendre conscience de la gravité de la situation et mettre fin aux récurrentes violations des droits humains.

- **RECOMMANDATIONS.**

- *A l'endroit du gouvernement du Burundi de :*

- ✓ Veiller à assurer la sécurité de la population et mener des enquêtes sur ces corps qui sont régulièrement retrouvés dans différents endroits du pays sans que les auteurs de ces assassinats soient identifiés.
- ✓ Se saisir des cas de crimes commis par la jeunesse Imbonerakure lors des rondes nocturnes qui deviennent monnaie courante suite à l'impunité qui gangrène le système judiciaire, la sécurité doit être assurée uniquement par les corps de défense et de sécurité.

- *Aux institutions nationales de droit de l'homme de :*

- ✓ Se ressaisir en usant de leur pouvoir que leur confère la loi pour promouvoir le respect des droits de l'homme au Burundi face aux nombreux cas récurrents de violations de droits de l'homme.

- *A l'endroit de la communauté internationale :*

- ✓ Suivre de près la situation en tenant compte des facteurs de risque pouvant aggraver la situation des droits de l'homme au Burundi.